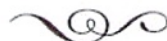


Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 076 du 29 Juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 20 Juin 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM.G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – G. BOURY – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. CODEVELLE – B. CAILLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – F. SELLIER – M. REBOUT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – D. BEDU – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. ALEXANDRE

M. J.-N. MENAGE, absente et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

OBJET : **Subvention au profit du C.C.A.S. de PAS-EN-ARTOIS Décision Modificative N° 2 – Budget Primitif 2016**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de faire preuve de solidarité pour venir en aide aux sinistrés du secteur de PAS-EN-ARTOIS après les intempéries subies par cette région en ce début de mois.

Monsieur le Président propose d'apporter une contribution financière de 4 000 € au CCAS de la Commune de PAS-EN-ARTOIS, Commune la plus touchée du secteur, charge au CCAS de distribuer cette somme pour pourvoir les besoins les plus urgents.

Monsieur le Président présente la modification budgétaire n°2 du Budget Primitif 2016 au titre du budget général de l'Intercommunalité qui se traduit comme suit :

- Compte 011 – Article 6288 –Fonction 421 : - 4 000,00 €
- Compte 65 – Article 6547- Fonction 020 : + 4 000,00 €.

Après en voir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la proposition de soutien aux sinistrés de la Commune de PAS-EN-ARTOIS,
- d'approuver le versement d'une subvention de 4 000 € au CCAS de PAS-EN-ARTOIS,
- d'approuver la modification budgétaire n°2 du Budget Primitif 2016 et d'autoriser Monsieur le Président à modifier les écritures budgétaires de la façon suivante :

- o Compte 011 – Article 6288 –Fonction 421 : - 4 000,00 €
- o Compte 65 – Article 6547- Fonction 020 : + 4 000,00 €.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 29 juin 2016 et transmission en Préfecture le 29 juin 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 29 juin 2016 et transmission
en Préfecture le 29 juin 2016.*

Le Président,

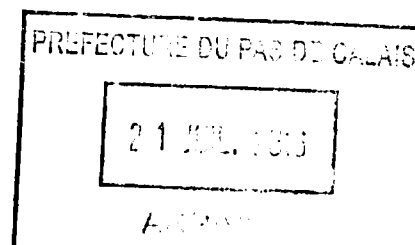
Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL



2016-076 29/06/2016

DM 2 BP 2016 Subvention Sinistrés Pas en Artois.